



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	28	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 6 Juillet à 18:45, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 26/06/2023.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. VARON Bernard, M. BOLLER Thierry, M. HERVIN Claude, Mme TANGE Corinne, M. HADDAD Edmond, M. HURTEL Pierre-Yves, Mme BOCOBZA Sylvie, M. TURBAN Jean-Claude, M. TSCHANHENZ Robert, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. SPECQ André, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, M. BUISSON Jean-Michel, M. DUFLOS Jérémy, M. GUEDON Eric, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. BARBIER Jean-Michel
Suppléant(s) : M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. HERVIN Claude (de M. DUCLOS Jean-Noël), Mme TANGE Corinne (de M. COLLOBER Ernest), M. HADDAD Edmond (de M. FAUVIN Patrick), M. HURTEL Pierre-Yves (de M. MELLA Daniel), Mme BOCOBZA Sylvie (de Mme POLLET Clarisse), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël), M. TSCHANHENZ Robert (de M. MOULA Nicolas)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. POIRIER Henri à M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric à M. ALATI Jacques, M. BOCQUET Jean-Charles à M. DREVILLE Gérard, M. EPALLE Jean à M. BRICHE Etienne, M. MOREL Cyril à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. MANSOUX Michel, M. MELLA Daniel, M. FAUVIN Patrick, Mme POLLET Clarisse, M. BOUFFLET Pierre, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. COLLOBER Ernest, M. MOULA Nicolas

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme LOURME Sophie, M. THERRY Eric, M. DELECLUSE Thibault, Mme MALAQUIN Chantal, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. CAZIEUX Jean-Marie, M. DE NOAILLES Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. SPECQ André

2023-035 – Adhésion des communes de Bellefontaine, Lassy, Le Plessis Luzarches et Seugy pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines au 1er janvier 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'arrêté interpréfectoral n°20-199 portant modification des statuts du syndicat concernant la prise de la compétence Eaux Pluviales Urbaines

Vu la délibération n°16/23 du 9 Juin 2023 de la commune de Bellefontaine concernant l'adhésion de la commune au SICTEUB pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines

Vu la délibération 2023-09 du 13 Avril 2023 de la commune du Plessis Luzarches concernant l'adhésion de la commune au SICTEUB pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines

Vu la délibération n°2023-012 du 15 Mai 2023 de la commune de Lassy concernant l'adhésion de la commune au SICTEUB pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines

Vu la délibération n°12/2023 du 22 Juin 2023 de la commune de Seugy concernant l'adhésion de la commune au SICTEUB pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines

Considérant que quatre communes ont demandé à adhérer au SICTEUB pour la compétence eaux pluviales urbaines à compter du 1er Janvier 2024

Considérant que suite à ces délibérations et comme pour une adhésion classique, les communes du territoire seront sollicitées par les services du SICTEUB. Elles auront alors trois mois pour délibérer sur ce transfert de compétences. L'absence de délibération dans le délai de trois mois vaudra avis favorable à ce transfert de compétence. Suite à cette procédure, un arrêté inter préfectoral sera pris et le SICTEUB aura la compétence effective pour ces communes.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND** de l'adhésion des communes de Bellefontaine, Lassy, Le Plessis-Luzarches et Seugy pour la compétence eaux pluviales urbaines à compter du 1^{er} Janvier 2024
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce transfert.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 07/07/2023
Le Président

